

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie La Forêt des Découvertes Inc.	Numéro de permis 2020033	Date d'inspection Le 26 octobre 2021	
Nom de l'établissement Garderie la Forêt des Découvertes 2		Numéro de téléphone (506) 509-0079	
Adresse 70 avenue des Pionniers Balmoral NB E8E 1E1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite effectuée à l'établissement en après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- Les effets personnels des enfants portent une étiquette avec leur nom et sont rangés séparément pour chaque enfant.
- L'orientation des enfants est faite de façon positive et respectueuse.
- L'heure de mon arrivée les enfants se préparent pour prendre la collation. J'ai observé le lavage des mains, jeux libres et une activité dirigée.
- J'ai également observé que le groupe des après-classes travaillait sur un projet collectif.
- Les dossiers des enfants sont complet selon la loi sur les services de la petite enfance.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 octobre 2021

Date

original signé par
Marie-Josée Driscoll

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 octobre 2021

Date